



REPORTAGE

LES PREMIERS DE CORVÉE NE VEULENT PLUS ÊTRE INVISIBLES

En première ligne pendant le confinement, souvent confrontés à des conditions de travail dégradées, les travailleurs en situation irrégulière attendent une reconnaissance qui tarde à venir.

Par Pauline Bandelier, photos Patrick Gallardin

Dans le Val-d'Oise, derrière une grille verte qui pourrait être celle d'un pavillon de banlieue, deux maisons en briques grossières. Dans la cour, une montagne de câbles dénudés, une broyeuse et une pelleteuse. C'est dans cette entreprise de broyage de plomb qu'Ousmane* a travaillé pendant deux ans, avec trois autres travailleurs en situation irrégulière : « *Nous étions chargés d'extraire du plomb et du cuivre sur des câbles, puis de les broyer* », explique le jeune Sénégalais de 24 ans, dont le visage rond a conservé les traits de l'adolescence. Pour des semaines de six jours et des journées de dix heures de travail, leur employeur ne versait à chacun que 70 euros hebdomadaires, toujours en liquide.

Au début du confinement de mars 2020, le dirigeant de l'entreprise contourne à sa manière les restrictions de mobilité : « *Il venait nous chercher chez nous, en début de semaine, et nous ramenait à notre domicile le samedi soir. Nous dormions sur des matelas dans son bureau et nous étions corvéables à merci* », détaille Ousmane. Jusqu'au 10 avril 2020, où le jeune homme, assis dans l'atelier pendant une pause, reçoit sur la tête le chariot d'un Fenwick contenant des barres de métal. Causé par la maladresse du frère de son employeur, l'accident le plonge dans le coma pendant quinze jours : « *Mon patron a refusé d'appeler les secours, si l'un de mes collègues*

ne l'avait pas fait les choses seraient peut-être encore plus graves », raconte celui qui est aujourd'hui accompagné par la CGT. Souffrant de vertiges, il a perdu définitivement l'usage de son œil gauche. S'il tente de faire reconnaître son accident et son handicap, il reste pour l'instant sans ressources.

ENTREPRISES SANS FOI NI LOI

Sans être toujours aussi dramatiques, les conditions de travail des personnes en situation irrégulière, déjà peu enviables, se sont dégradées pendant le confinement du printemps 2020. Selon Maryline Poulain, pilote du Collectif Immigration à la CGT : « *L'accroissement de la vulnérabilité a été très important pendant cette période puisqu'il a rendu les personnes encore plus dépendantes de leur emploi* ». L'impact du confinement a, bien sûr, été particulièrement brutal dans les secteurs qui ont dû se mettre à l'arrêt : « *Beaucoup de migrants embauchés dans la restauration ont perdu leur source de revenus de manière abrupte, l'employeur faisant semblant de découvrir qu'ils étaient sans-papiers* », témoigne la syndicaliste.

D'autres, embauchés clandestinement, ont été exploités pour compenser l'absence des employés en chômage partiel. « *En avril, j'ai fait des semaines de près de soixante heures...* », confie Issa*, qui travaille depuis deux ans pour une société de sous-traitance turque dans le domaine du bâtiment, « *mon patron a refusé de me payer mes heures supplémentaires* ». Ce Malien de 30 ans envoie, chaque mois, une partie de son salaire à sa famille. Au début du confinement, il avait été arrêté pendant une vingtaine de jours, sans aucune sorte de dédommagement : « *J'ai dépensé toutes mes économies, puis j'ai dû prendre un crédit à hauteur de 650 euros... dès que je ne travaille pas une journée, j'en souffre* ». D'après Gabriel Cardoen, soutien du collectif





Ibrahim Keita, ancien coursier Frichti.

© Patrick Gaillardin

réservés aux migrants et plus particulièrement aux sans-papiers, souvent les plus dangereux et les moins valorisés, sans perspective d'évolution professionnelle». Issa, par exemple, affirme être « moins payé » que ses collègues qui ont des papiers, 70 à 80 euros par jour contre 150 euros.

NETTOYAGE ET DÉCHETS

Parmi les secteurs particulièrement mobilisés pendant le confinement, et qui continueront à se développer tant que durera l'épidémie, le nettoyage, mais aussi la collecte et le tri des déchets.

Si les salariés y sont le plus souvent déclarés, l'enchaînement de contrats précaires, inférieurs à la durée légale du temps de travail, y est malheureusement courant : « *C'est le domaine le plus concerné par l'emploi de sans-papiers, ces derniers étant présents dans la quasi-totalité des entreprises, mais aussi dans les services publics, les immeubles, le métro, les gares...* », précise Maryline Poulain. Employé depuis un an et demi comme intérimaire par un des principaux acteurs de la propreté, Djibril* collecte les déchets dans les immeubles au sud de Paris. Pendant le confinement, le salarié, qui travaille sous alliance¹, change de contrat et d'horaires chaque semaine. Il a dû faire face à des conditions de travail particulièrement éprouvantes, dans la peur de la contamination : « *Au début du confinement, nous n'avions droit qu'à un masque par semaine et pas de gel hydroalcoolique. Je craignais vraiment de tomber malade, car les poubelles débordaient (...). De plus, les travailleurs irréguliers comme moi n'étaient pas prioritaires pour aller au dépôt. Je devais me rendre directement sur des points de collecte du département, parfois très éloignés de chez moi, alors que l'offre de transport était extrêmement réduite. Pour pouvoir être au travail à 13 heures, je devais parfois quitter mon domicile à 9 h 30* ». Il évoque également le difficile retour chez lui avec des vêtements sales, l'accès aux douches du dépôt lui étant également refusé à la fin de sa journée de travail. Plus encore que les conditions de travail dégradées, c'est le manque de reconnaissance qui pèse. Alors que son employeur lui avait promis, en avril, une prime de 1 000 euros, Djibril n'en a touché que

des sans-papiers de Montreuil, l'absence soudaine de travail liée au confinement a eu des conséquences importantes sur les transferts de fonds internationaux, et a même contribué à la récession au Mali : « *Chaque Malien en France nourrit 10 à 15 personnes sur place, et la diminution des transferts a participé à l'émergence du mouvement social malien de juin 2020* ».

Une précarité malheureusement courante dans le secteur du bâtiment, où les donneurs d'ordres, qui ont pignon sur rue, n'hésitent pas à sous-traiter leurs chantiers à des entreprises sans foi ni loi : « *C'est un secteur qui compte beaucoup de clandestins exerçant souvent dans des conditions de dangerosité très forte, et fréquemment dans le cadre de travail dissimulé* », témoigne Maryline Poulain. À l'instar du patron d'Issa, qui reste sourd aux demandes de régularisation de son employé : « *Il me dit toujours "on va voir, on va voir"... il a même osé me conseiller de me marier!* », explique le membre du collectif des sans-papiers du XX^e arrondissement qui dort chaque soir, comme la plupart des personnes rencontrées pour cet article, sur un matelas posé à même le sol, dans une chambre partagée avec cinq autres migrants.

Autre réalité, selon Maryline Poulain, celle d'une discrimination entre employés : les travaux les plus dangereux et les plus précaires sont donnés à ceux qui ne pourront pas s'en plaindre, ce qui n'est pas sans rappeler les situations décrites par Abdelmalek Sayad dans son livre *Double absence* (Seuil, 1999) : « *Certains métiers, notamment dans la logistique ou la manutention, sont*



Manifestation pour la régularisation des sans-papiers, le 17 octobre 2020. © Patrick Gaillardin

300 et se retrouve en carence pour six mois, sans salaire, l'entreprise utilisant cette stratégie afin d'éviter d'être condamnée pour abus d'intérim : « *J'ai le sentiment d'avoir fait tous ces efforts pour rien* », se plaint l'ouvrier, qui en est réduit à chercher des petits boulots non déclarés en attendant d'être réintégré.

LUTTER POUR LA RÉGULARISATION

Un sentiment d'injustice partagé par de nombreux travailleurs en situation irrégulière « *premiers de corvée* » pendant le confinement, note Maryline Poulain, qui avait, le 21 avril, publié dans *Le Monde* une tribune co-écrite notamment avec Pascal Brice et Louis Gallois : « *On avait demandé à la présidence d'ouvrir une disposition pour les sans-papiers en première ligne pendant le confinement... Des possibilités de rencontre ont émergé, mais elles sont tombées à l'eau avec le remaniement, et toujours en toile de fond la peur de l'appel d'air* », déplore la syndicaliste. Car si la circulaire Valls du 28 novembre 2012 ouvre la possibilité de la régularisation après trois ans de présence en France et 24 fiches de salaire², c'est à l'employeur de faire les démarches. Or, témoigne la représentante de la CGT, « *ceux qui s'inscrivent dans le droit du travail et acceptent de régulariser sont minoritaires, quand certains ne profitent pas de la vulnérabilité de leurs employés. D'une manière générale, lorsqu'une entreprise embauche volontairement un sans-papiers, elle n'a aucun intérêt à l'aider à changer son statut, sauf en cas de grève* », estime-t-elle.

C'est bien au prix d'une grève, longue et déterminée, qu'Ibrahim Keita a obtenu sa régularisation, et celle d'une centaine de ses collègues livreurs chez Frichti. Entré dans l'entreprise de livraison en avril 2019, le travailleur ne ménage pas ses efforts au printemps dernier : « *Je livrais du lundi au dimanche, jusqu'à dix heures par jour. Nous avions peur, et certains d'entre nous sont tombés malades. Mais nous devons gagner de l'argent pour survivre et nous éprouvions aussi de la fierté d'être utiles* » commente l'Ivoirien de 31 ans. À la suite du témoignage d'un livreur en situation irrégulière dans *Libération*, le 1^{er} juin dernier, Frichti demande à ses autoentrepreneurs des titres de séjours et des extraits de K-bis pour pouvoir continuer à exercer. Une exigence qui met de *facto* beaucoup d'entre eux au chômage. Commence alors une mobilisation, qui durera trois mois, pour exiger d'être reconnus comme salariés et régularisés. Si seule une partie des grévistes obtient satisfaction, le gouvernement ayant exigé des montants minimums de chiffre d'affaire, la victoire est historique, car c'est la première fois que le statut d'autoentrepreneur est pris en compte dans la régularisation de sans-papiers. Ce qui a marché selon Ibrahim : « *l'organisation et la solidarité* » mais aussi « *la foi dans ce pays* ». – P. B.

*Le prénom a été changé

1 – Avec les papiers d'une autre personne.

2 – Ou 8 fiches de salaires sur cinq ans.